sySem

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?
Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement et la valorisation des déchets par le SYSEM
En 2000, le Syndicat mixte du Sud Est Morbihan (SYSEM) est né de la volonté des collectivités du Sud-Est du Morbihan de se rassembler et de créer ensemble une structure capable de gérer et d'organiser les outils de traitement des déchets dans les différentes filières, d'assurer l'exploitation, la fermeture puis la gestion de la post-exploitation des installations de stockage et enfin de créer et gérer les outils de traitement dont le territoire a besoin.

C'est ainsi que le SYSEM prend en charge :
- les ordures ménagères résiduelles,
- les déchets recyclables (collectés en bacs/sacs jaunes),
- les déchets végétaux collectés en déchèterie.

Et pour ce faire exploite :
Au sein de l'écopôle VENESYS à Vannes :
- un Centre de Tri des déchets recyclables,
- une Unité de Valorisation Organique et Énergétique des ordures ménagères résiduelles ;

Au sein de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau :
- une plateforme de broyage-compostage-affinage des déchets végétaux,
- une station de transfert des déchets,
- un ancien centre de stockage ;

Sur la commune de Theix-Noyalo :
- deux anciens centres de stockage : sites de BONNERVO et de BURGUHENNEC ;

Sur le site de L'ÉPINE à Limerzel :
- une station de transfert

SOMMAIRE

Préambule / Sommaire ..... **p. 2**
Le mot du Président ..... **p. 3**
Les élus ..... **p. 4**
Les flux et les filières de valorisation des déchets ..... **p. 6**
Les installations du syndicat ..... **p. 8**
La production et la valorisation des déchets ..... **p. 9**
La filière des Ordures Ménagères Résiduelles ..... **p. 10**
La filiere des biodéchets ..... **p. 13**
La filière des recyclables ..... **p. 14**
La filière des végétaux ..... **p. 18**
Bilan sur 10 ans de la valorisation des déchets ..... **p. 20**
La biodiversité ..... **p. 22**
Les animations ..... **p. 23**
La communication ..... **p. 24**
Les finances et les coûts ..... **p. 26**
Les marchés ..... **p. 28**
Lexique ..... **p. 30**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SYSEM traite et valorise, dans ses installations, les déchets qui lui sont confiés par les communautés membres et, par convention, d'autres acteurs publics et privés.

Selon l'observatoire de l'environnement, en Bretagne, un habitant a produit en moyenne 680 kg de déchets ménagers et assimilés en 2023 (dernier chiffre connu) contre 663 Kg en 2010.

Bien que ce chiffre reste conséquent, il témoigne d'une tendance à la baisse ces deux dernières années. Cette évolution encourageante est le fruit d'efforts collectifs axés sur la prévention, la réutilisation, la réparation, l'augmentation du taux de recyclage et la réduction du gaspillage alimentaire.

Malgré ces progrès, face aux coûts de gestion des déchets qui ne cesseront pas d'augmenter et aux enjeux cruciaux liés à la préservation de l'environnement, il est urgent d'engager un véritable changement de nos comportements : Augmenter la durée de possession des objets de notre quotidien, simplifier les emballages, recourir à l'économie circulaire, bannir la fast-fashion et autres consommations de « jetables », modifier nos habitudes alimentaires et enfin fiabiliser notre geste de tri.

Pour infléchir franchement le comportement de nos concitoyens, il faut donner l'exemple et être irréprochable dans les modes de collecte et de traitement des déchets sur notre territoire.

Alors que s'achève le mandat de nos élus, je souhaite que leurs successeurs s'imprègnent rapidement des défis qu'ils auront à relever et prennent sans attendre les décisions qui s'imposeront.

Pour mieux vous y associer et vous informer, ce rapport annuel vous présente les éléments clés : le SYSEM, ses missions et ses réalisations. L'équipe du SYSEM, que je remercie vivement pour son travail assidu et passionné, continuera de vous accompagner sur cette voie incontournable qu'est le développement durable, pour vous et les générations futures.

Gérard THÉPAUT
Président du SYSEM

LES ÉLUS

LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il est composé de 23 élus, représentant les 3 intercommunalités membres : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.
Le Bureau Syndical est composé du Président et de 6 Vice-présidents.

Gérard THÉPAUT
Président du SYSEM
Vannes

Bruno LE BORGNE
1er Vice-président délégué aux installations industrielles
La Roche-Bernard

Pascal GUIBLIN
2e Vice-président délégué à la commande publique
La Vraie-Croix

Christian SEBILLE
3e Vice-président délégué aux Finances
Theix-Noyalo

François ARS
4e Vice-président délégué à la communication
Vannes

Alain LAYEC
5e Vice-président délégué à l'Ecosite de la Lande du Matz
Saint Gildas de Rhuys

Christophe BROHAN
6e Vice-président délégué à la prospective
Sulniac

Samuel FERET
Arzal

Denis LE RALLE
Marzan

Pascal BARRET
Arradon

Thierry EVENO
Saint Avé

Regis FACCHINETTI
Séné

Frédérique GAUVAIN
Arzon

Claude LE JALLÉ
Tréffléan

Loic LE TRIONNAIRE
Plescop

Armelle MANCHEC
Vannes

Alban MOQUET
Monterblanc

Francois MOUSSET
Le Tour du Parc

Franck POIRIER
Vannes

Jean-Pierre RIVOAL
Trédion

David ROBO
Vannes

Patrice LE PENHUIZIC
Lauzach

Joel TRIBALLIER
Le Cours

LES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- Pascal **GUIBLIN (VP)**,
- Christian **SÉBILLE (VP)**,
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Christophe **BROHAN (VP)**,
- Alain **LAYEC (VP)**,
- Régis **FACCHINETTI**

COMMISSION FINANCES
- Christian **SÉBILLE (VP)**,
- Pascal **GUIBLIN (VP)**,
- Denis **LE RALLE**,
- Thierry **EVENO**,
- Régis **FACCHINETTI**,
- Alban **MOQUET**

COMMISSION TECHNIQUE
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Christophe **BROHAN (VP)**,
- Alain **LAYEC (VP)**,
- Patrice **LE PENHUIZIC**,
- Thierry **EVENO**,
- Loïc **LE TRIONNAIRE**,
- Alban **MOQUET**

COMMISSION COMMUNICATION
- François **ARS (VP)**,
- Joël **TRIBALLIER**,
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Samuel **FÉRET**,
- Thierry **EVENO,**
- Armelle **MANCHEC**
- Régis **FACCHINETTI**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

34 communes
175 163 habitants
201 730 habitants

QUESTEMBERT COMMUNAUTE

13 communes
24 202 habitants
26 010 habitants

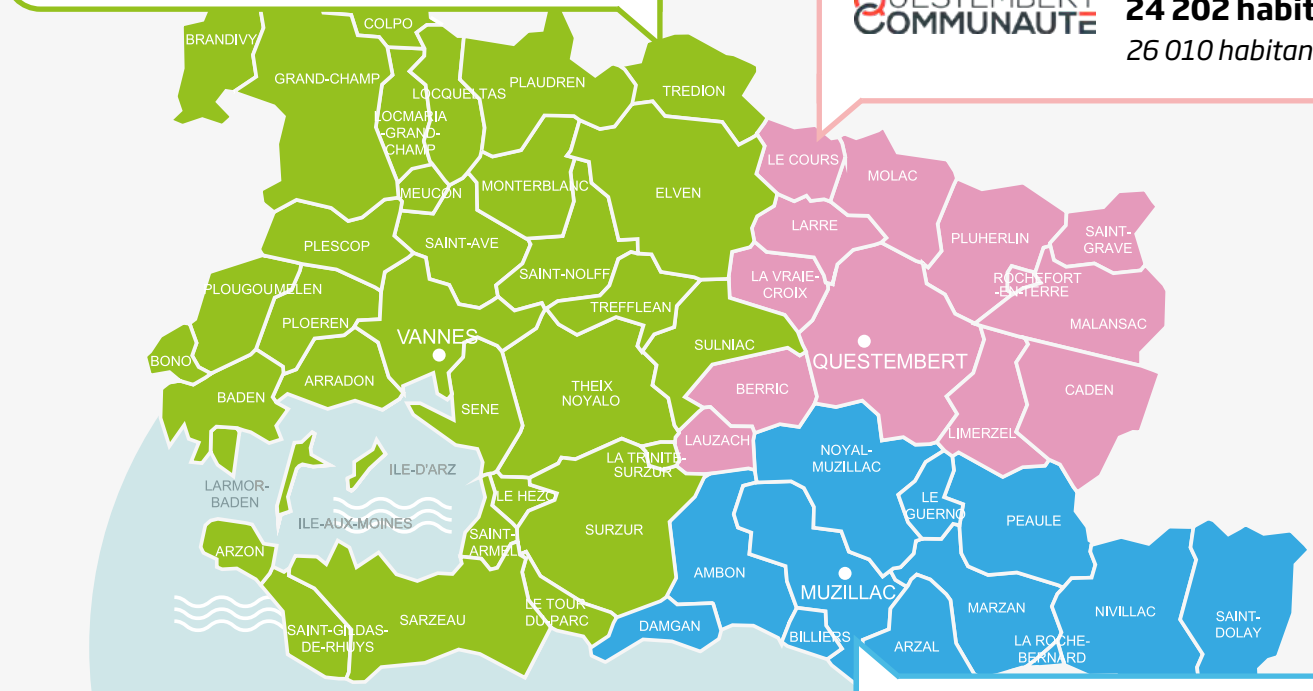

sySem

59 communes
228 095 habitants pop INSEE municipale
262 464 habitants (population DGF)

arc sud bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

12 communes
28 730 habitants
34 724 habitants

LES FLUX ET LES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

DANS LE SUD-EST MORBIHAN

COMPÉTENCE COLLECTE

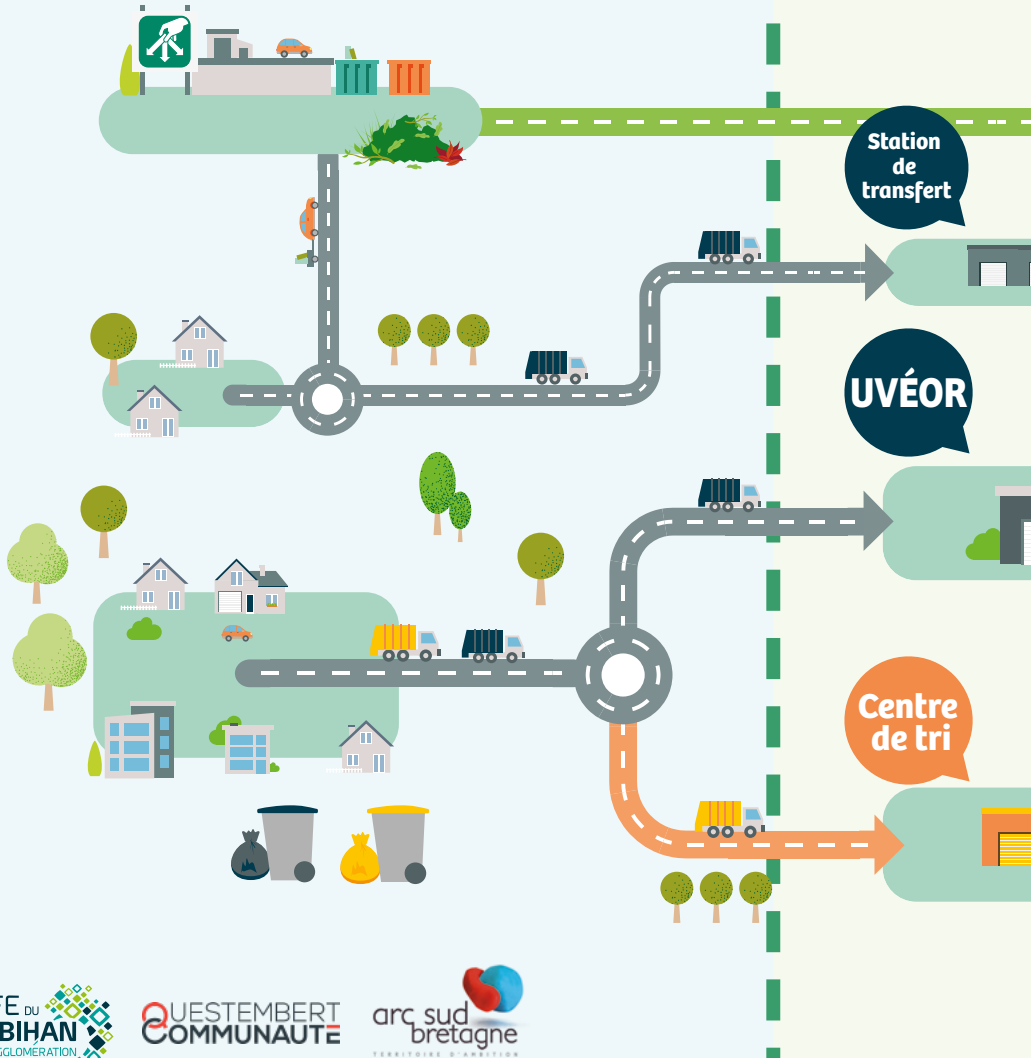

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

arc sud bretagne

MISSIONS :

- Collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères résiduelles
- Exploitation des déchèteries dont collecte des végétaux
- Actions de prévention

TRAITEMENT

COMPÉTENCE TRANSPORT - TRAITEMENT - VALORISATION

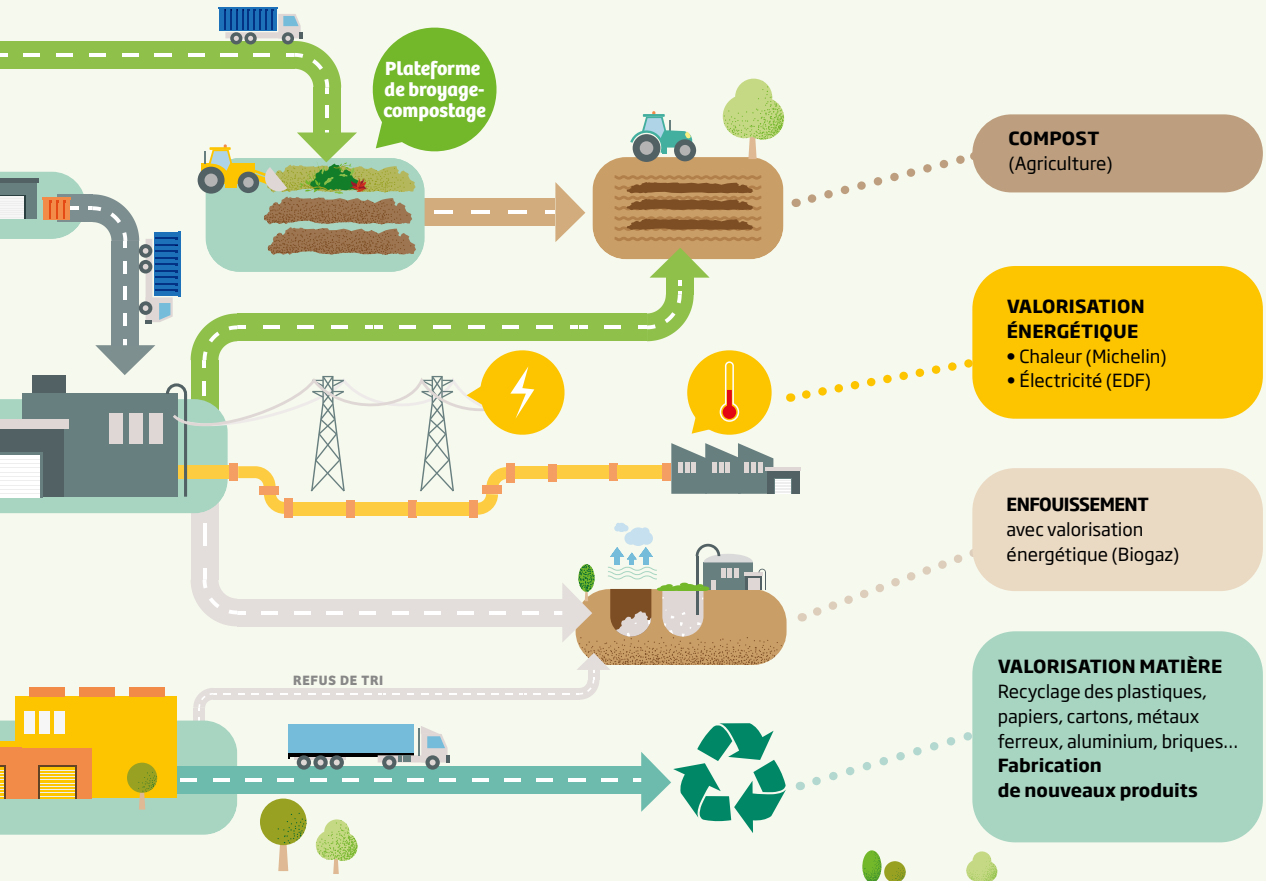

COMPOST
(Agriculture)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- Chaleur (Michelin)
- Électricité (EDF)

ENFOUISSEMENT
avec valorisation énergétique (Biogaz)

VALORISATION MATIÈRE
Recyclage des plastiques, papiers, cartons, métaux ferreux, aluminium, briques...
Fabrication de nouveaux produits

CET EN POST-EXPLOITATION
Surveillance environnementale des sites. Traitement des effluents liquides

sySem

MISSIONS :

- Tri des recyclables issus des collectes sélectives en vue de leur valorisation et de leur recyclage
- Transport, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles
- Valorisation des déchets végétaux

LES INSTALLATIONS
DU SYNDICAT SUR LE TERRITOIRE

Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR)

Création : 2012

Capacité nominale :
45 000 t d'OMR et 3 000 t de biodéchets

Population desservie :
262 464 habitants

(Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Aglomération, Questembert Communauté)

Centre de tri VENESYS

Création : 2010

Capacité nominale :

20 000 t de papiers et d'emballages des collectes sélectives

Population desservie : 389 209 habitants

(Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté, CC Belle-Ile-en-Mer, Auray Quiberon Terre Atlantique)

Station de transfert de Sarzeau

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes

Création : 2006

Flux traités : OMR de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Station de transfert de Limerzel

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes

Création : 2004

Flux traités : OMR de Questembert Communauté

CET et ISDND en post-exploitation

Surveillance des sites et contrôles environnementaux

> Burguennec à Theix-Noyalo
> Bonnervo à Theix-Noyalo
> La Lande du Matz à Sarzeau

Plateforme de broyage compostage

Création : 1995

Capacité nominale :
Broyage : < 30 t/jour

Compostage : < 75 t/jour

Flux traités :
Végétaux issus des déchèteries de Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

LA VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2024

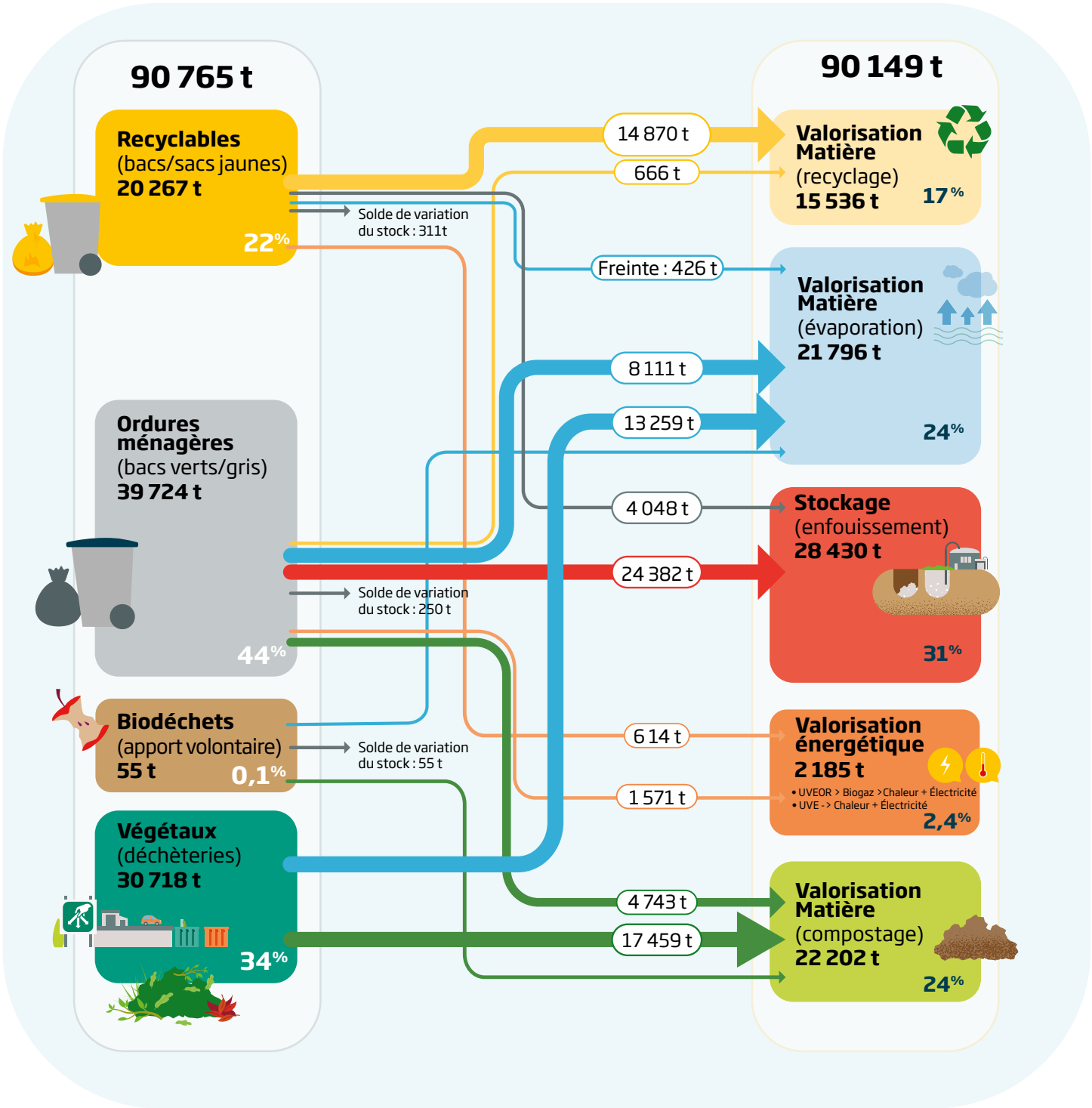

Calculs basés sur la moyenne des caractérisations sur ordures ménagères résiduelles réalisées en Janvier et Août 2024.
Ratios calculés sur la population INSEE municipale.

LA FILIÈRE MÉNAGÈRES

LA COMPOSITION DE NOTRE POUBELLE

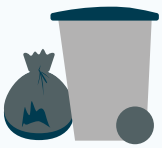

35% DÉCHETS FERMENTESCIBLES

Déchets alimentaire, déchets alimentaires non consommés, déchets de jardin, légumes non transformés
13 751 TONNES Soit 60 kg/hab.

22% TEXTILES SANITAIRES

Textiles d'hygiènes (couche, lingettes ...) ou papiers (mouchoirs)
8 897 TONNES Soit 39 kg/hab.

14% AUTRES PLASTIQUES

Dont films plastiques
5 366 TONNES Soit 24 kg/hab.

6% INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS

Céramiques, gravats, litière minérale
2 430 TONNES Soit 11 kg/hab.

5% PAPIERS

D(dont imprimés non sollicités
1 851 TONNES Soit 8 kg/hab.

4% COMBUSTIBLES NON CLASSÉS

1 493 TONNES Soit 7 kg/hab.

3% MÉTAUX

Emballages métalliques, couvercles
1 053 TONNES Soit 5 kg/hab.

3% CARTONS

1 371 TONNES Soit 6 kg/hab.

3% TEXTILES

Dont textile d'habillement
1 243 TONNES Soit 5 kg/hab.

2% COMPOSITES

Petits appareils ménagers principalement
669 TONNES Soit 3 kg/hab.

2% VERRE

Bouteilles, bocaux
990 TONNES Soit 4 kg/hab.

1% FLACONNAGES PLASTIQUES

395 TONNES Soit 2 kg/hab.

0,3% DÉCHETS SPÉCIAUX

Piles, batteries, médicaments...
118 TONNES Soit 1 kg/hab.

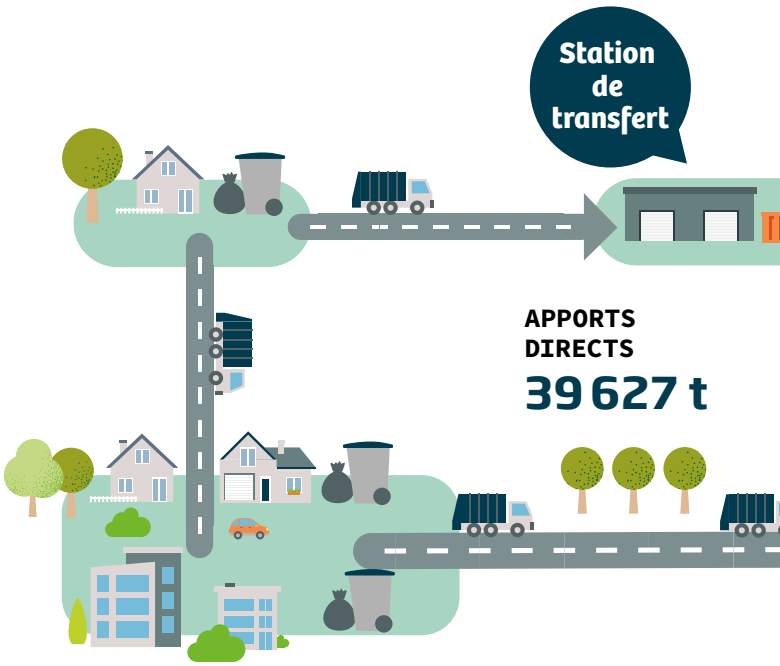

STRUCTURANTS VÉGÉTAUX
712 t

CHIFFRES CLÉS 2024

39 724 t
d'Ordures Ménagères Résiduelles reçues
(dont 97 tonnes provenant d'apporteurs extérieurs privés)

31 294 t traitées en 2024 par l'UVÉOR.

8 430 t détournées vers autres éxutoires :

89% en ISDND (56)

11% en UVE (22, 29, 72)

DES ORDURES RÉSIDUELLES

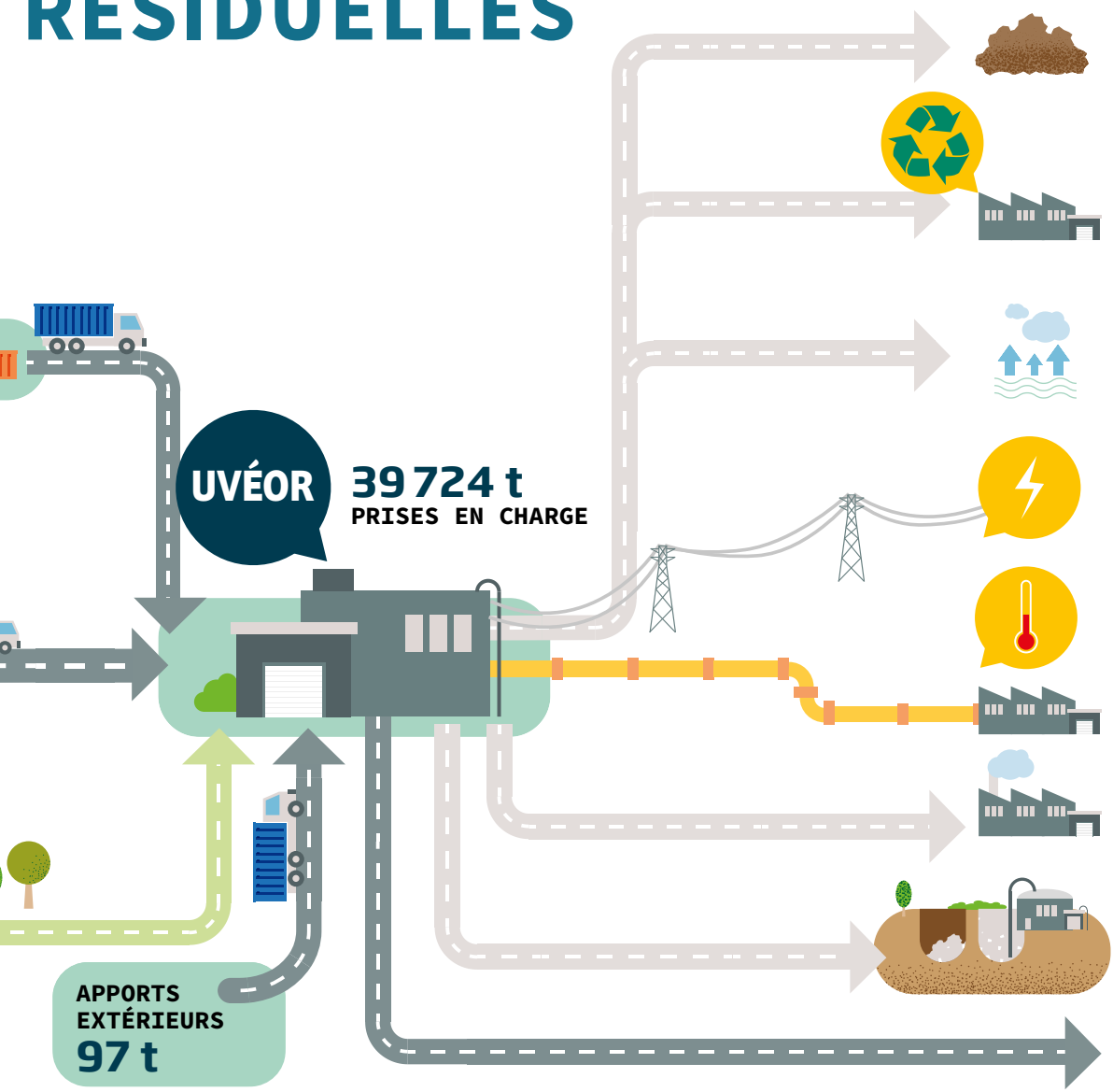

4 743 t
VALORISATION AGRONOMIQUE COMPOST

667 t
VALORISATION MATIÈRE MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

8 111 t
ÉVAPORATION

0,07 Mwh
ÉLECTRICITÉ (ENEDIS)

0 Mwh
CHALEUR (MICHELIN)

653 t
REFUS (VALORISATION ÉNERGÉTIQUE)

16 870 t
REFUS (ENFOUISSEMENT EN ISDND)

8 430 t
AUTRES ÉXUTOIRES

155 t de biogaz
4 743 t de compost
667 t de valorisation matière (ferraille, aluminium)

Taux de refus : **55,9%**

CHIFFRES EN +

PRODUCTION D'OMR

2011
52 354 t
Soit 221,6 kg/hab.

2023
41 838 t
Soit 160,9 kg/hab.

2024
39 627 t
Soit 150,9 kg/hab.

LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVÉOR)

HISTORIQUE

2012 : Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique et ORganique (UVÉOR) du SYSEM sur le site de l'écopôle VENESYS à Vannes. Il s'agit d'une usine de tri de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM = matière organique présente dans les Ordures Ménagères) avec unité de méthanisation et unité de compostage. La méthanisation de la matière organique produit du biogaz riche en méthane (au gaz naturel). Ce biogaz alimente un moteur qui fait tourner un alternateur : le moteur produit de la chaleur et l'alternateur produit de l'électricité, c'est ce qu'on appelle la cogénération.
Le digestat issu de la méthanisation est composté et devient un amendement organique pour les sols.

2022 (juin) : Les travaux de modernisation et d'optimisation de l'UVÉOR VENESYS commencés en juin 2021 sont achevés et l'usine a redémarré.

2024 : La finalisation et la mise au point des équipements d'épuration de la FFOM (matière organique) sont terminées ; le process de tri de la FFOM fonctionne au nominal. De même, les travaux de réparation du digesteur (méthaniseur) sont achevés ; la méthanisation a redémarré en octobre et la cogénération en décembre.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant :
GÉVAL

Marché à échéance :
Mai 2030

Capacité nominale :
45 000 t OMR/an + 3 000 t biodéchets /an.

Flux entrants :
OMR, Biodéchets

Flux sortants :
Compost, métaux ferreux et non ferreux, refus, électricité, chaleur

LA SURVEILLANCE ODEURS

Le SYSEM organise une surveillance des odeurs autour de l'Ecopôle VENESYS. C'est la société ODOURNET, cabinet spécialisé en reconnaissance d'odeurs, qui effectue les tournées de surveillance. Des « nez », personnes formées par le cabinet à la reconnaissance d'odeurs et au logiciel de référencement, passent sur les 14 lieux référencés, pendant quelques minutes et doivent définir les odeurs ressenties ainsi que leur intensité. ODOURNET effectue une surveillance par semaine en basse saison et deux surveillances par semaine en haute saison.

En 2024, 79 tournées de surveillance ont été effectuées, soit 1096 observations (odorantes ou non-odorantes).**Sur les 277 observations odorantes relevées (25,3 % des observations), 115 étaient liées aux activités de l'UVÉOR,** 162 étaient liées aux autres activités industrielles de la zone d'activité et à la circulation.

LA PROTECTION INCENDIE EN CHIFFRES

À l'occasion des travaux de modernisation, le système de protection incendie (détection et défense) a été renforcé et optimisé. **Il est composé de 3 réservoirs d'eau totalisant 1 800 m³, 1 740 asperseurs et 7 km de tuyaux.**

FLASHER CE CODE POUR LA VISUALISER

LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS

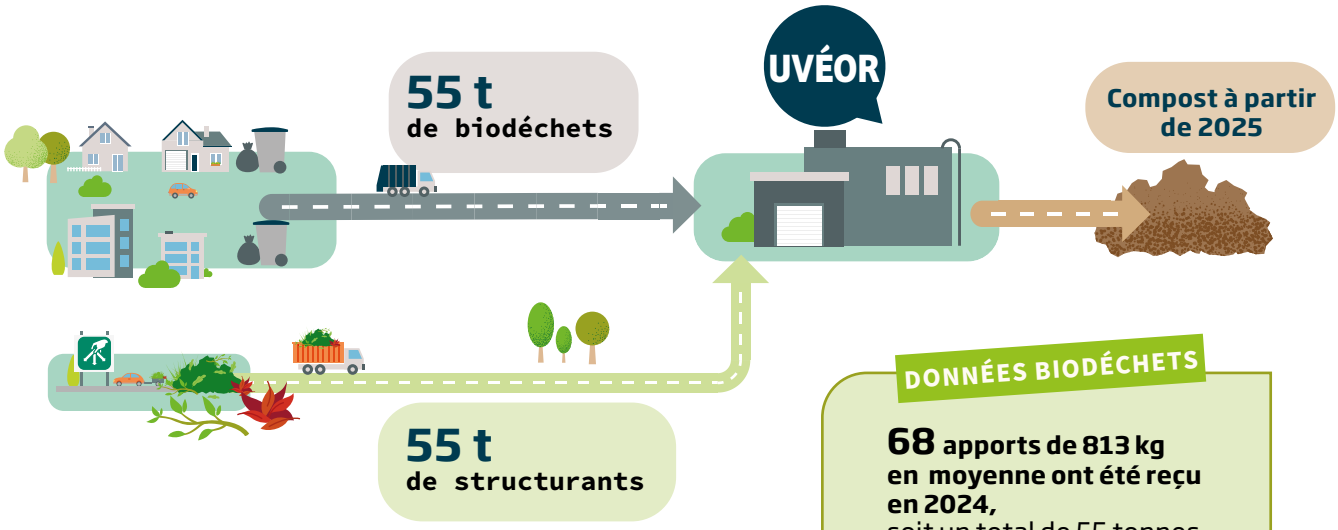

DONNÉES BIODÉCHETS

68 apports de 813 kg en moyenne ont été reçu en 2024,
soit un total de 55 tonnes

LA COLLECTE SÉPARATIVE DES BIODÉCHETS

A l'automne 2023, GMVA a lancé une expérimentation de collecte séparative des biodéchets sur la commune de Saint-Avé.

Cette expérimentation a permis :

- l'évaluation de la qualité des apports par le personnel du SYSEM (nature et quantité des éléments non désirables comme les emballages de beurre ou les opercules de yaourt) ;
- d'obtenir le 8 février 2024 un agrément provisoire délivré par la direction départementale de la protection de la population ;
- de valider industriellement notre capacité à réceptionner et composter les biodéchets.

Le partage de ces informations à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a permis de mieux orienter ses actions de communication et de déterminer le mode de collecte définitif des biodéchets sur son territoire (composteurs grutables principalement). Le déploiement de ces solutions sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a donc pu démarrer à la fin de l'année 2024 et s'étalera jusqu'en mars 2026.

La collecte de biodéchets sur Questembert Communauté débutera en mars 2025.

Prochaine étape : obtenir l'agrément sanitaire définitif et commercialiser notre premier lot de compost !

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES

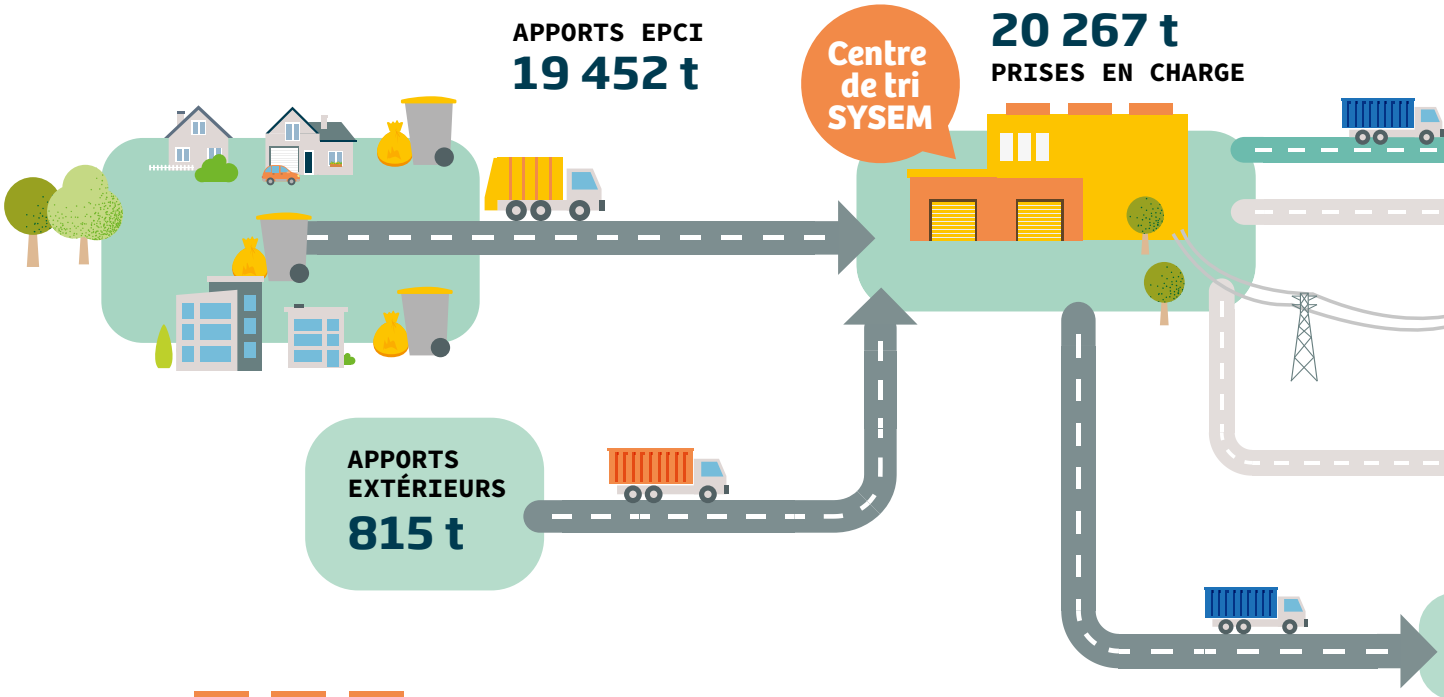

CHIFFRES CLÉS 2024

20 267 t
de matières recyclables reçues (hors cartons de déchèteries)

soit **+ 12%**
en plus au CDT- soit 2 215 t en plus par rapport à 2023

Taux de valorisation matière : **76 %**

Tonnage trié : **20 220 t**
Taux de recyclage : **73%**
Taux de refus : **27%**

6 200 passages (dépotages) de camions soit 119 par semaine.
(500 de plus qu'en 2023)

INFO +
Chaque semaine, le centre de tri reçoit l'équivalent d'1 piscine olympique de matières à trier !

865 semi-remorques de produits triés sont partis vers les usines de recyclage, soit 17 chaque semaine
(39 de plus qu'en 2023)

EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES EN FRANCE ET EN EUROPE

depuis le centre de tri VENESYS, en 2024

- MIX FIBREUX
- EMR (CARTONS BRUNS)
- PETC (PLASTIQUE CLAIR)
- ACIER
- ALU
- PLASTIQUES SOUPLES (FILMS PE)
- ELA (BRIQUES ALIMENTAIRES)
- PEHD/PP/PS (PLASTIQUE OPAQUE)
- PETF (PLASTIQUE FONCÉ)

VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

🇫🇷 45% 🇪🇺 55%

PAPIERS CARTONS	MÉTAUX	PLASTIQUE
🇫🇷 38% 🇪🇺 62%	🇫🇷 78% 🇪🇺 22%	🇫🇷 59% 🇪🇺 41%

14 823 t
Recyclage matière (Recyclage)

426 t
Valorisation matière (évaporation/freinte)

614 t
Valorisation énergie

4 048 t
Stockage (Enfouissement des refus)

vers Ploufragan (22)

47 t
AUTRES EXUTOIRES

311 t
Solde de variation du stock

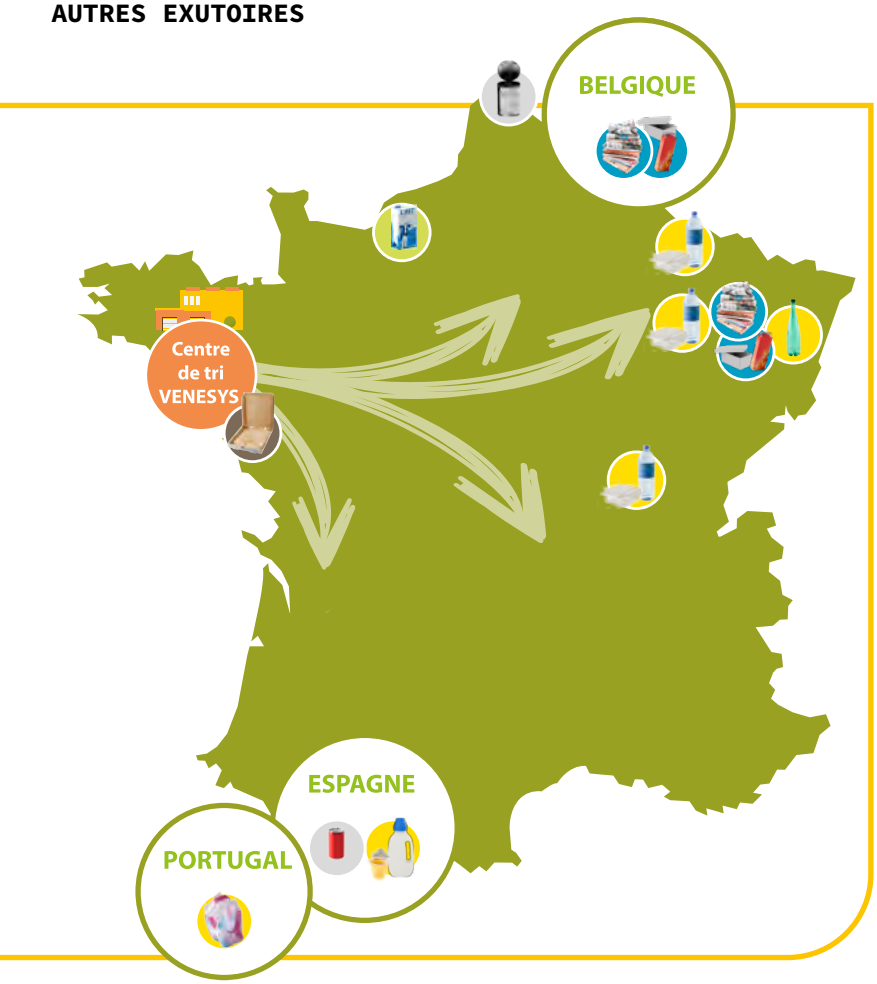

LES MATIÈRES TRIÉES AU CENTRE DE TRI VENESYS

44% MIX FIBREUX
8 627 TONNES* 25,8 kg/hab.**

15% BOUTEILLES, POTS
et barquettes plastiques
2 879 TONNES* 8,6 kg/hab.**

5% ACIER
892 TONNES* 2,7 kg/hab.**

5% EMR
1 072 TONNES* 3,2 kg/hab.**

4% BRIQUES ALIMENTAIRES
755 TONNES* 2,3 kg/hab.**

2% FILMS PLASTIQUES
429 TONNES* 1,3 kg/hab.**

1% ALU
169TONNES* 0,5 kg/hab.**

24% REFUS DE TRI
4 770 TONNES* 9 kg/hab.**

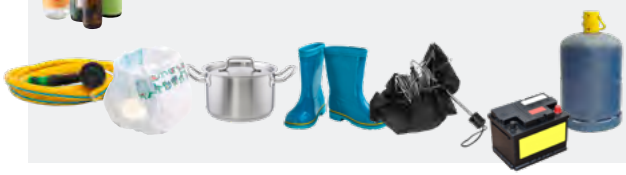

** Les quantités prennent en compte les tonnages extérieurs.*
*** Les ratios sont calculés en rapport avec les populations du SYSEM ainsi que les communautés de communes Auray Quiberon et de Belle Ile en Mer.*

CHIFFRES EN +

PRODUCTION DE RECYCLABLES

2011
10 116 t
Soit 42,8 kg/hab.

2023
13 415 t
Soit 51,6 kg/hab.

2024
14 024 t
Soit 53,4 kg/hab.

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES

LE CENTRE DE TRI VENESYS

HISTORIQUE

2010 : Mise en service du centre de tri des déchets recyclables du SYSEM sur le site de l'Écopôle VÉNÉSYS à Vannes.

2018-2023 : Depuis 2018, deux communautés de communes extérieures coopèrent avec le SYSEM : Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer. Dans le cadre de ces deux conventions de coopération territoriale, le SYSEM, avec son centre de tri VÉNÉSYS, trie et contribue au recyclage des déchets issus des collectes sélectives de ces deux communautés.

2022 : Dans le cadre d'une période transitoire, le centre de tri s'est adapté pour prendre en charge l'extension des consignes de tri.

Fin 2023 : Entrée en service du process modifié du centre de tri afin de prendre en charge les nouveaux emballages triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

2023 : Mise à l'étude de l'avenir du centre de tri VÉNÉSYS.

2024 : Décision d'arrêter l'activité du centre de tri au 31/12/2025.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant : SUEZ RV

Marché à échéance :
31/12/2025

Capacité nominale :
20 000 t /an

Flux entrants :
70% Flux MULTI-MATERIAUX (avec papiers)
30% Flux EMBALLAGES seuls

Flux sortants :
Papiers cartons en mélange, briques alimentaires, plastiques rigides et souples, métaux ferreux et non-ferreux, refus.

CHIFFRES CLÉS 2024

6 h-21 h
Fonctionnement de la chaîne de tri

7
flux de matières valorisées

33
emplois Équivalent Temps Plein

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS :

DANS LA POUBELLE JAUNE !

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES

CARTONNETTES

BOÎTES, FLACONS, TUBES MÉTALLIQUES

FILMS SOUPLES

BOUTEILLES, BARQUETTES, TUBES, POTS ET FLACONS EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES, TUBES DE CHIPS

ASTUCES

1. **Ne pas "imbriquer" un emballage dans un autre** car les matières risquent d'être mal triées.

2. **Inutile de laver les bouteilles et les emballages avant de les jeter,** il suffit de bien les vider !

3. **Le bouchon doit être vissé sur la bouteille** pour qu'il soit recyclé.

CERTAINS OBJETS

N'ONT PAS LEUR PLACE AU CENTRE DE TRI !

LES OBJETS DANGEREUX

À DÉPOSER DANS UNE COLONNE À VERRE

Le verre
Ne pas mettre de verre dans les bacs ou sacs jaunes, c'est dangereux, il peut casser et blesser le personnel du centre de tri !

À RAPPORTER EN MAGASINS SPÉCIALISÉS

Les objets explosifs ou inflammables

Batteries — Bouteille de gaz — Fusées de détresse

LES REFUS DE TRI

À METTRE DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Essuie-tout — Masques jetables — Couches

Emballages en bois — Restes alimentaires — Litières animales

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Les cordes, câbles, tuyaux d'arrosage, grands cartons, jouets, ustensiles de cuisine, parapluies…

Les flacons de produits dangereux (colles, peintures, solvants…)

À DÉPOSER DANS UNE BORNE TEXTILE (LE RELAIS)

Le textile
(Vêtements, chaussures, draps, torchons, serviettes…)

À RAPPORTER EN PHARMACIE

Les médicaments et DASRI (les Déchets des Activités de Soins à Risques Infectueux)

LA FILIÈRE DES VÉGÉTAUX

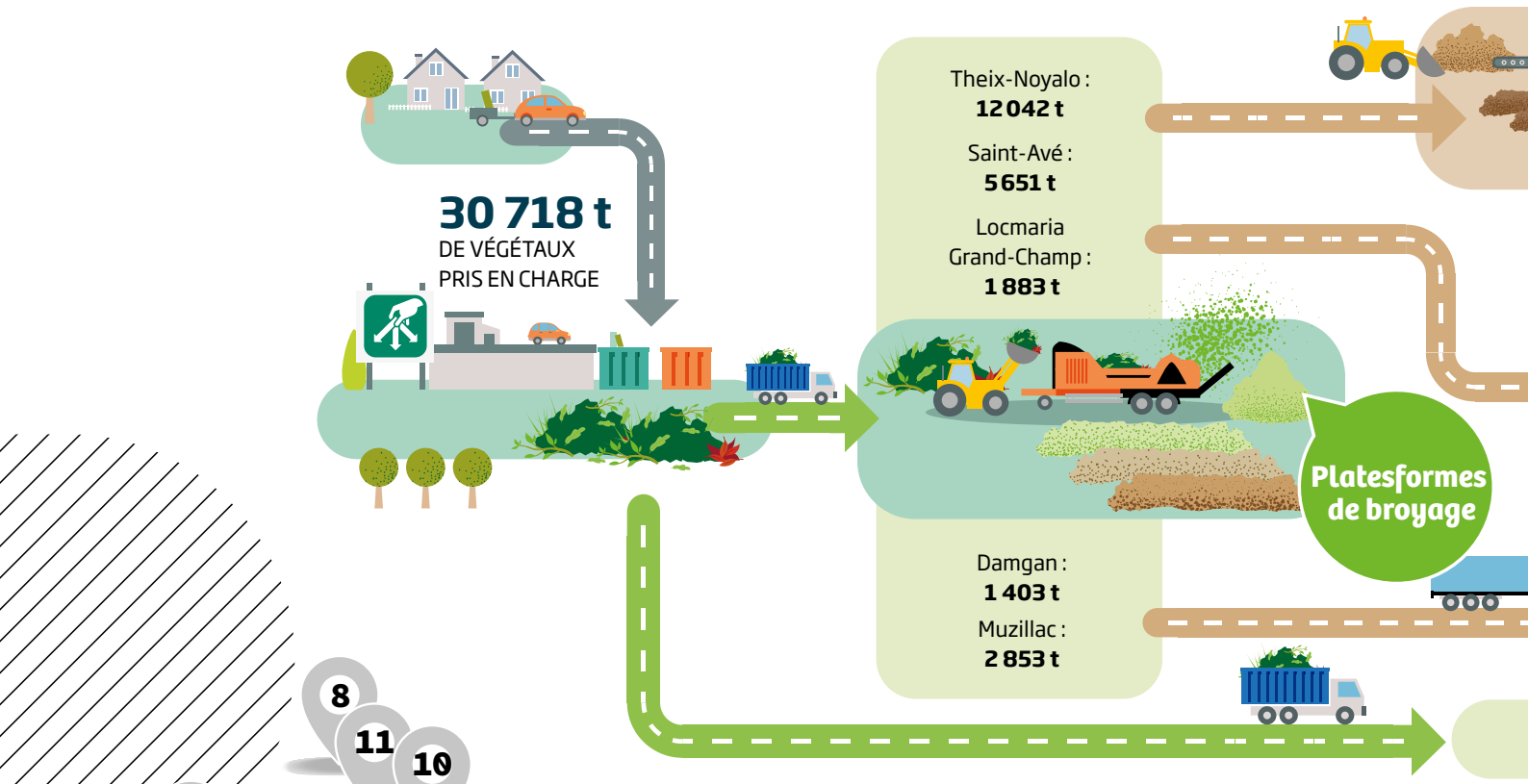

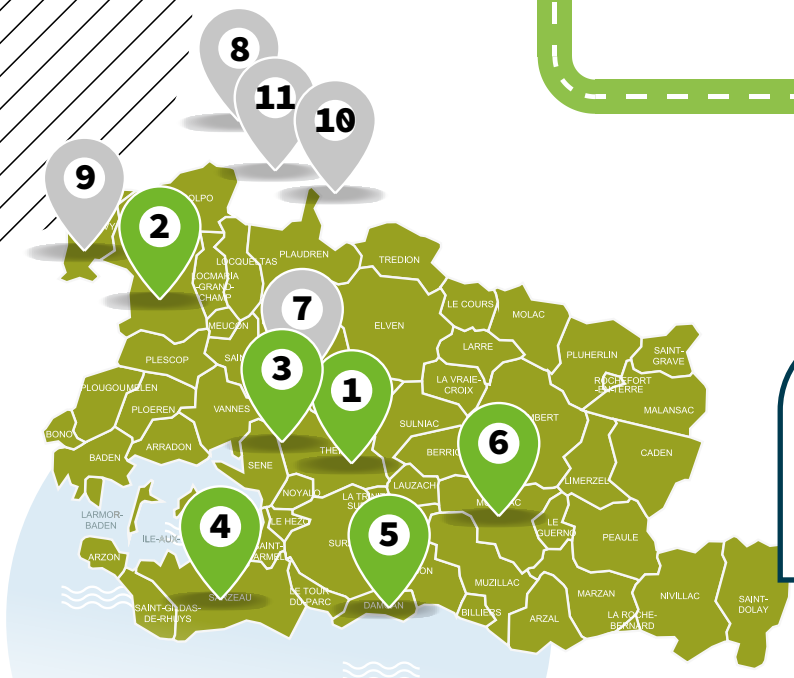

CHIFFRES EN +

PRODUCTION DE VÉGÉTAUX

2011	2023	2024
24 615 t	**28 978 t**	**30 718 t**
Soit 115,5 kg/hab.	Soit 123,8 kg/hab.	Soit 129,9 kg/hab.

LES OUTILS UTILISÉS PAR LE SYSEM :

1. **Plateforme de broyage de Theix-Noyalo :**
   - Déchèterie de « Bonnervo »
2. **Plateforme de broyage de Locmaria-Grand-Champ :**
   - Déchèterie du Pont du Loc'h
3. **Plateforme de broyage de Saint-Avé**
   - Déchèterie de Kermelin
4. **Plateforme de broyage de Sarzeau**
5. **Plateforme de Damgan**
6. **Plateforme de Muzillac**
   - Déchèterie de Kerponer

LES SITES DE VALORISATION :

FILIÈRE CO-COMPOSTAGE :

7. **JEGOUSSE VALORISATION à Monterblanc**
8. **SEM LIGER à Locminé**
9. **VALBE à Saint-Jean Brévelay**
10. **SARL ARVOR COMPOST à Naizin**
11. **KERGOURDAN à Guéhenno**

FILIÈRE COMPOSTAGE :

4. **Plateforme de Sarzeau**

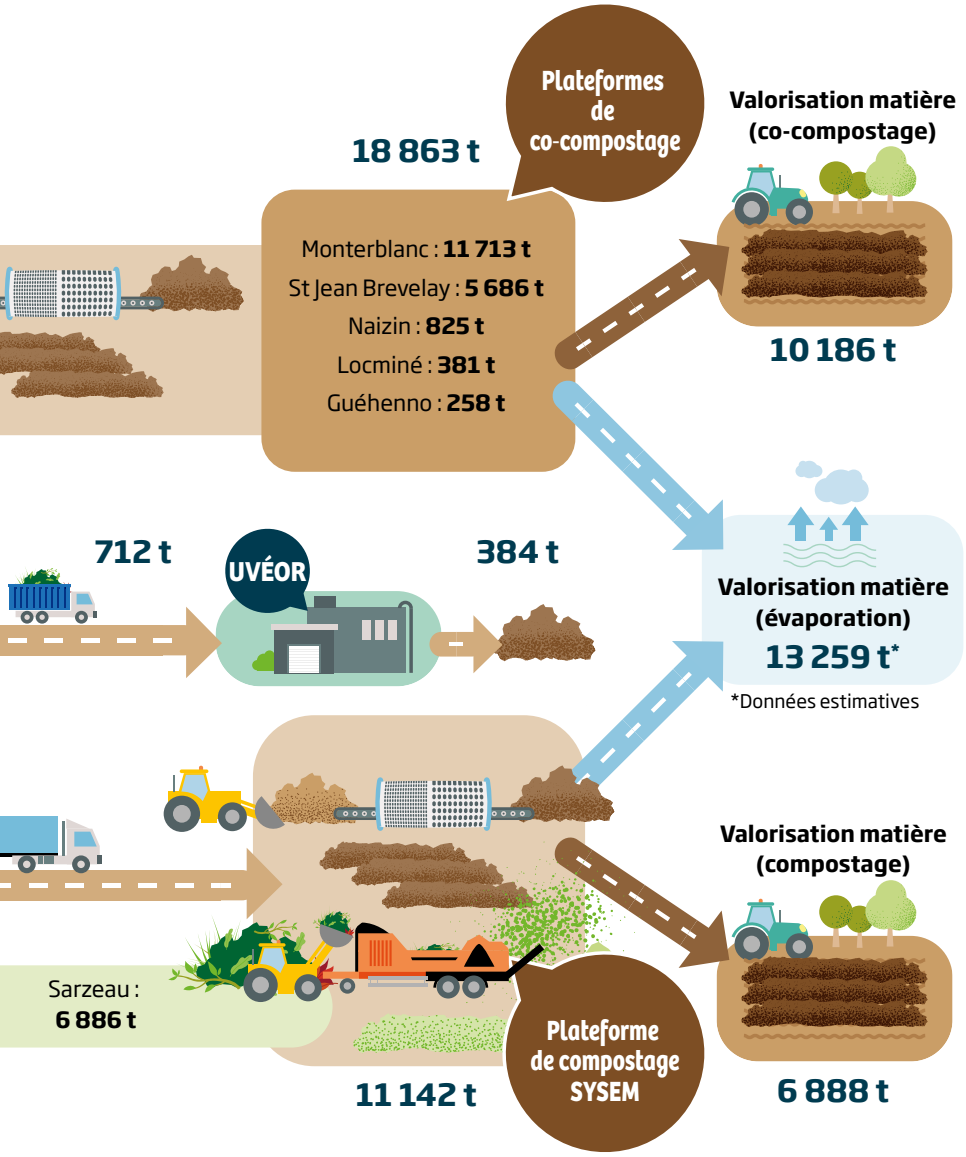

CHIFFRES CLÉS 2024

57
campagnes de broyage
61 en 2023

869
camions FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour le transport de broyats
841 en 2023

71
bennes de 30 m³ pour le transport des broyats vers l'UVÉOR

30 718 t
(+6.8%)
de végétaux traités
Soit 151 kg/hab*
28 977 t et 148 kg.hab en 2023

6 888 t
de compost de normé NFU 44-051 de l'Écosite de Sarzeau valorisées en agriculture
(7 017 ten 2023)

*Population INSEE municipale GMVA-ASB

AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ECOSITE DE LA LANDE DU MATZ À SARZEAU

Le SYSEM dispose d'un Ecosite situé sur la commune de Sarzeau, au lieu-dit la Lande du Matz, qui regroupe plusieurs activités pour la gestion et le traitement des déchets :

- Une plateforme de broyage et de compostage des déchets verts d'une capacité de 10 000 tonnes /an et d'une surface de 10 400 m²,
- Un quai de transfert des ordures ménagères comprenant un bâtiment fermé de 500 m² et 4 quais de transfert : 10 000 tonnes / an,
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en suivi long terme (fermée depuis fin 2005) qui a reçu entre 1975 et 2005 environ 300 000 tonnes d'ordures ménagères, de Déchets Industriels Banals (DIB), de gravats et autres déchets inertes.

En 2022, le SYSEM a lancé une étude appelée "avant projet" ayant pour objectif de déterminer et dimensionner des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du site de Sarzeau.

En 2023 et 2024, le projet s'est concentré sur 2 sujets prioritaires :

- L'aménagement de la plateforme de compostage de déchets verts pour améliorer sa protection contre le risque incendie,
- L'aménagement des réseaux d'effluents du site. Ces travaux devraient s'étaler sur 2025 et 2026.

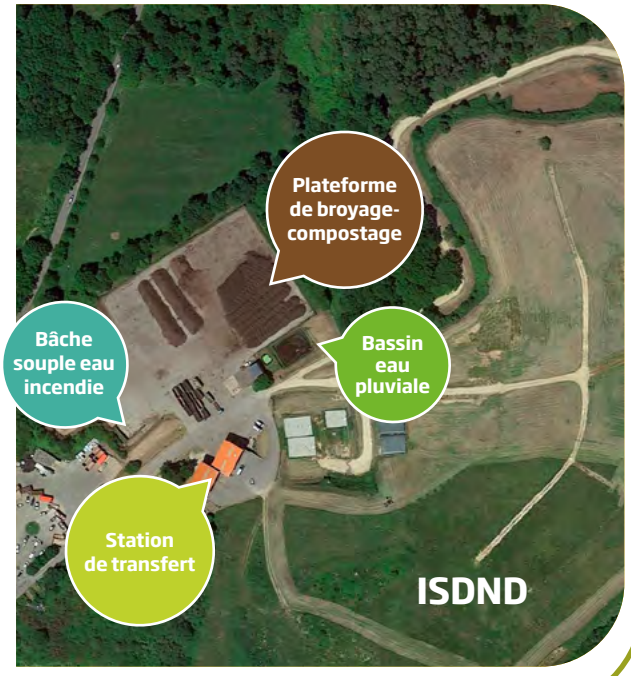

BILAN DES QUANTITÉS

DE DÉCHETS PRISES EN CHARGE PAR LE SYSEM

Le SYSEM a compétence de traitement des déchets et prend en charge la valorisation des flux collectés en proximité - les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les recyclables triés - ainsi que la valorisation des déchets végétaux collectés en déchèteries.

La présente rétrospective est établie à partir des données d'effectifs de population DGF et des quantités de déchets collectées enregistrées dans les installations du SYSEM (stations de transferts, plateformes, usines).

Sur la période étudiée (13 années), on constate :

• Une évolution positive et régulière de l'effectif de population, de l'ordre de +1 % par an ;

• une quantité totale de déchets pris en charge qui oscille entre 80 000 et 90 000 tonnes par an, avec une tendance à diminuer faiblement marquée et très irrégulière.

• Cette irrégularité est essentiellement le fait de la production annuelle de déchets végétaux ; en effet, celle-ci est notablement influencée par les conditions météorologiques et climatiques.

En focalisant sur les ordures ménagères totales, on distingue trois périodes :

• **2011 à 2014,** on constate une diminution de la masse d'ordures ménagères totales collectées ; cette période constitue en fait la fin d'un phénomène de baisse commencé aux environs de 2005 ;

• **2015 à 2021** on constate une reprise à la hausse légère ; à noter l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'année 2020, qui marque en creux cette année alors que 2018, 2019 et 2021 sont sur la même trajectoire ;

• **2022, 2023 et 2024,** trois années marquées par une diminution significative vraisemblablement liée à une diminution de la consommation des ménages causée par la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite, diminution liée aussi à l'éviction des producteurs non-ménagers de déchets (entreprises, établissements commerciaux, administratifs, sanitaires et sociaux...).

Globalement sur la période 2011-2024, la collecte d'ordures ménagères totales a diminué de 14 % alors que, dans le même temps, le ratio par habitant diminuait de 23 % ; ceci démontre que la baisse de « productivité » des usagers est compensée presque pour moitié par l'augmentation de la population.

• Concernant les OMR prises isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques ; à cela vient s'ajouter, pour ce flux, une diminution marquée pour la période 2022-2024, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, de la diminution de la consommation des ménages du fait de la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite, conséquence aussi de l'éviction des producteurs non-ménagers de déchets (entreprises, établissements commerciaux, administratifs, sanitaires et sociaux...).

• Concernant les recyclables triés pris isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques, sauf pour la période 2022-2024, marquée pour ce flux par une forte hausse en 2023, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, hausse qui se poursuit en 2024 du fait de la consolidation de cette extension.

À RETENIR :

- L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales (= résiduelles + recyclables) ne dépend pas que de la « productivité » (en kg/hab) des usagers ;
- L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales est aussi déterminée, à part quasi-égale, par un facteur extérieur que constitue l'évolution de l'effectif de la population du territoire ;
- La quantité collectée d'ordures ménagères totales subit également les conséquences d'un autre facteur extérieur : les perturbations économiques ; il est important de garder présent à l'esprit que les effets de ces perturbations sont ponctuels et la plupart du temps provisoires ; le retour à une conjoncture plus favorable à la consommation – notamment celle des ménages – et plus généralement favorable à la dynamique de l'activité économique pourrait bien être marqué par une reprise à la hausse de la quantité collectée de déchets ; les deux inconnues étant : quand ? et dans quelle ampleur ? Les actions de prévention des déchets étant seules en mesure de limiter cette reprise et son ampleur...

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DGF sur le territoire du sysem de 2011 à 2024

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ASB	31 627	31 650	31 788	31 741	31 694	32 163	32 543	32 825	33 107	33 268	33 429	33 833	34 323	34 724
GMVA	181 488	181 551	183 332	184 291	185 250	186 977	189 453	191 198	192 942	194 312	195 681	197 462	199 720	201 730
QC	23 155	22 695	23 844	24 039	24 233	24 596	24 783	24 996	25 208	25 328	25 447	25 731	25 887	26 010
TOTAL	236 270	235 896	238 964	240 071	241 177	243 736	246 779	249 018	251 257	252 907	254 557	257 026	259 930	262464
Évol° p/r 2011		0%	1%	2%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	9%	10%	11%

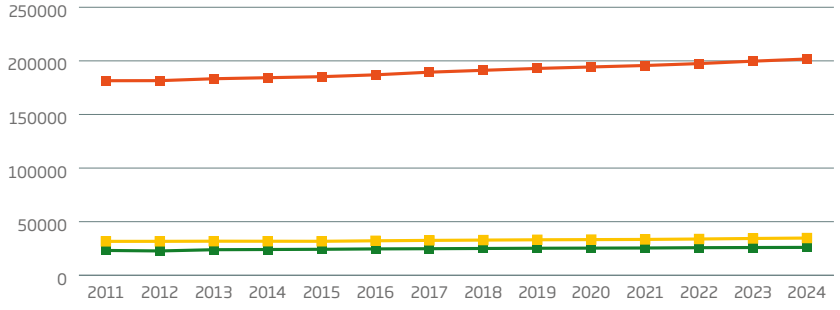

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ COLLECTÉE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)

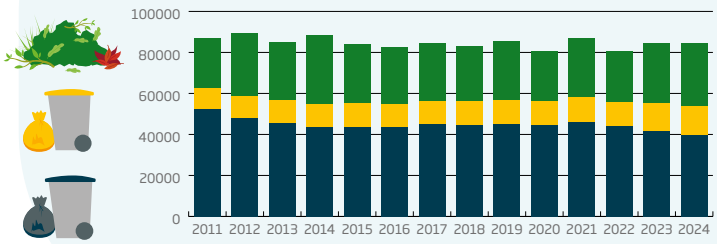

ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)

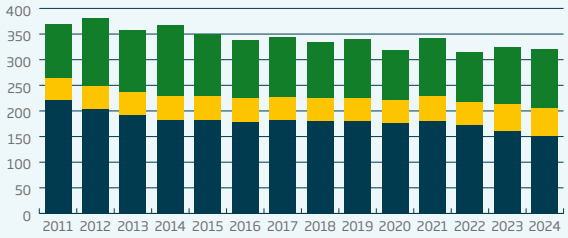

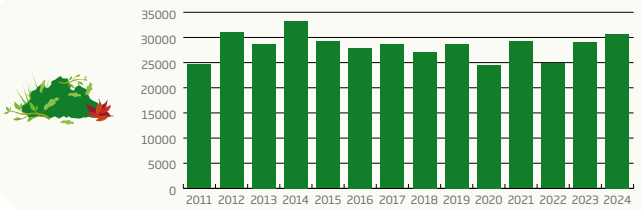

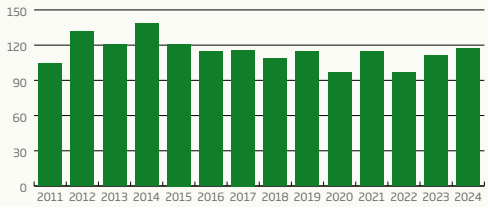

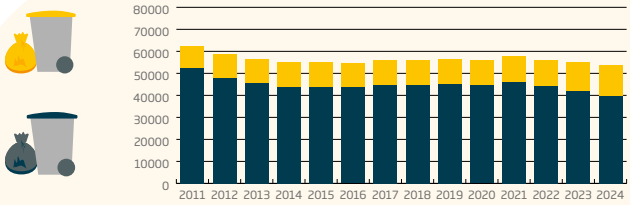

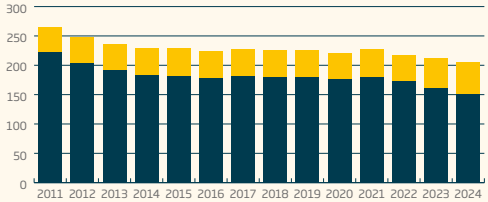

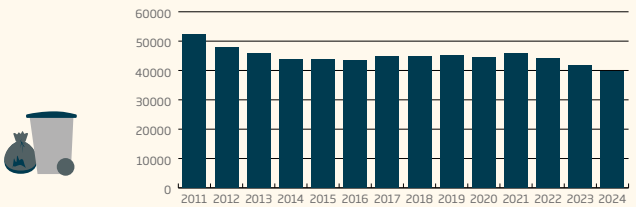

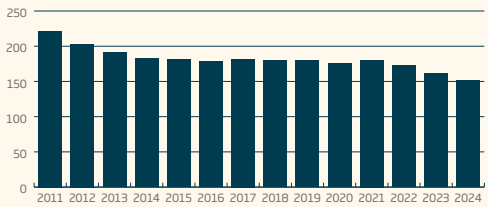

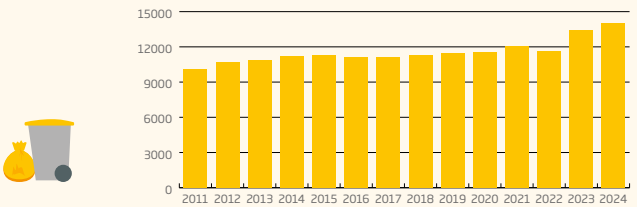

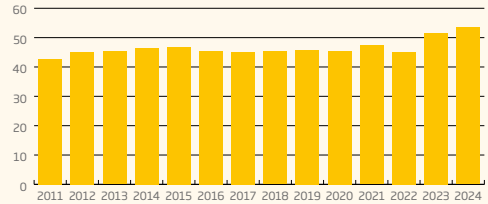

LA BIODIVERSITÉ SUR NOS SITES

(2) *Crapaud épineux*

(1) *Larves de triton palmé*

LE SUIVI BIOLOGIQUE DE LA ZONE NATURELLE ATTENANTE À L'ÉCOPÔLE VENESYS

Le suivi de la zone naturelle par le bureau d'études SYNERGIS Environnement s'est déroulé au cours de 3 visites de terrain, réparties de mars à octobre. Ces visites ont permis d'établir le suivi des habitats disponibles pour la faune, le suivi des amphibiens et des reptiles ainsi que le contrôle de l'efficacité des mesures de gestion du site. Les travaux d'entretien, suivant le plan de gestion 2024-2028, ont, quant à eux, été conduits par l'entreprise d'insertion OCRE, spécialisée en génie écologique.

Un travail sur le long terme pour maintenir la biodiversité et accueillir de nouvelles espèces

Quatre espèces d'amphibiens ont pu être observées au cours des suivis : la grenouille agile (ponte), la salamandre tachetée, le triton palmé (larves)(1) et le crapaud épineux(2). Ces espèces utilisent la zone naturelle attenante à l'UVÉOR pour se reproduire.

L'année 2024 marquait les 10 ans de la gestion et du suivi de la zone naturelle. A cette occasion, un bilan décennal d'évaluation de l'efficacité des mesures a été réalisé, concluant au maintien des espèces déjà présentes sur site avant la construction de l'UVÉOR, et à l'amélioration de la biodiversité, avec l'accueil ces dernières années de nouvelles espèces, notamment de chauves-souris.

LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ : UNE RUCHE À L'UVÉOR

En septembre 2024, une ruche a été installée sur une prairie fleurie de l'UVÉOR, à l'initiative de GÉVAL, l'exploitant du site. Cette installation vient ainsi compléter la démarche favorable à la biodiversité engagée depuis plus de 10 ans sur le site VÉNÉSYS.

La ruche installée à l'UVÉOR

LES ANIMATIONS

LES VISITES DU CENTRE DE TRI VÉNÉSYS

Le centre de tri de déchets recyclables a accueilli **2 435 visiteurs** sur toute l'année 2024.

1 775 élèves des écoles primaires, collèges, lycées ainsi que des étudiants en formation post-Bac.

Les élèves du territoire ont vu les quantités de déchets recyclables déposés et triés chaque jour par les agents et les machines. Ils ont été sensibilisés aux gestes de tri, aux déchets autorisés dans la collecte et ceux interdits. Le recyclage, la réduction des déchets et le réemploi sont également abordés grâce à un jeu d'équipe sous forme d'escape game. Ce jeu d'équipe très ludique permet de tester ses connaissances sur le tri en manipulant de vrais objets !

660 personnes « grand public » ont été accueillies lors des journées ou des soirées portes-ouvertes organisées tous les mois, le mardi en « after work ». Le SYSEM a également accueilli des élus et agents territoriaux, ainsi que des personnels d'entreprises et des associations.

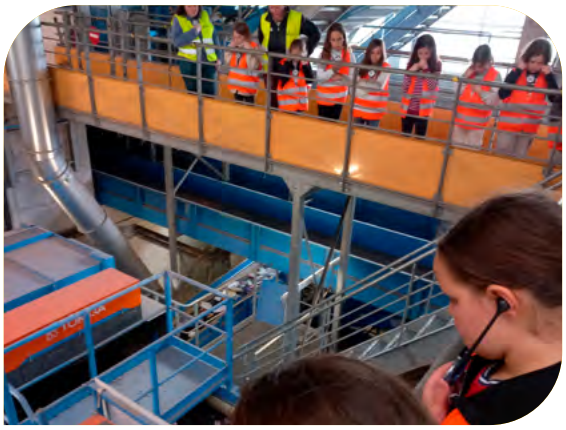

LES MARDIS DU CENTRE DE TRI

Un mardi soir par mois, le centre de tri ouvre ses portes aux habitants du territoire pour venir découvrir comment sont triés et conditionnés leurs déchets recyclables. Ces moments permettent également de réviser les consignes de tri et de mieux comprendre les enjeux du traitement des déchets.

Les visites sont programmées de 18h à 19h30 de septembre à mars et de 18h à 19h30 et de 19h30 à 21h en avril-mai-juin.

Le calendrier de visite est consultable sur notre site Internet : **www.sysem.fr**

LA COMMUNICATION

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE VERRE

Depuis 2020, le SYSEM s'attache à communiquer sur le geste de tri du verre pour éviter qu'il ne se retrouve dans les installations de traitement des déchets, au centre de tri VÉNÉSYS (bacs/sacs jaunes) et à l'UVÉOR (poubelles d'ordures ménagères). Ainsi en 2024, le SYSEM a relancé une campagne de communication sur le VERRE sur la période estivale, de mai à août.

Des affiches 4x3m et 120 x176 cm ont été déployées ainsi qu'une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. Cette campagne a également été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies.

Des résultats encourageants

La quantité de verre présente dans les refus du centre de tri et de l'UVÉOR est passée de 1 589 tonnes en 2018 à 1 084 tonnes en 2024.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES IMBRIQUÉS/EMBOÎTÉS

Lancée fin 2023, la campagne de communication sur les déchets imbriqués /emboîtés a également été relancée en 2024. Ludique, elle met en scène un pot de yaourt (en plastique) coincé dans une boîte de conserve (en métal) qui ne connaîtra jamais le recyclage ! Car pour être bien triés, les emballages doivent être séparés les uns des autres, non emboîtés, non imbriqués.

Cette campagne a été lancée dans le but d'améliorer la qualité du tri et le recyclage des matières à la demande du repreneur ARCELOR MITTAL.

Les premiers résultats

Si les résultats peuvent encore être améliorés, nous constatons une réelle progression de la qualité des apports et moins d'imbriqués sur les collectes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Ces résultats seront à confirmer en 2025.

Le SYSEM a proposé des affiches 4x3 m et 120 x176 cm, une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. La campagne a aussi été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies. Conscient que ces gestes de tri prennent du temps à être mis en place dans les foyers, la campagne sera également redéployée en 2025.

LA FRÉQUENTATION DES ATELIERS «VERT L'AUTOMNE»

En 2024, le SYSEM a souhaité proposer un nouveau temps fort d'animations consacré à la réduction des déchets mais également l'écocitoyenneté et la biodiversité sur un temps plus long que la "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets".

Ainsi est né "VERT L'AUTOMNE" qui met en lumière les actions durables des collectivités et des citoyens. Ces animations sont portées par le SYSEM, Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté sur tout le territoire du Sud-Est Morbihan.

1772 personnes ont suivi les animations proposées pendant VERT L'AUTOMNE, de septembre à fin novembre 2024,

DE NOMBREUX ATELIERS ÉTAIENT PROPOSÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE :

- Atelier **« Mon ménage au naturel »**, animé par Ar Tizan > **114 personnes**
- Atelier **« Ma salle de bain zéro déchet »** animé par Géraldine Mercier, naturopathe > **86 personnes**
- Atelier **« Mon jardin zéro déchet »**, animé par Terhao > **30 personnes**
- Atelier **« Noël zéro déchet »**, animé par le SYSEM > **19 personnes**
- **Visites du centre de tri**, **du centre d'enfouissement** de La Vraie-Croix et de la **carrière** de Grand-Champ >**151 personnes**
- **Animation nature** proposée par Clim'action et **opération nettoyage de plage** animées par l'association Les mains dans le sable > **70 personnes**
- **Soirées ciné** >**50 personnes**
- **World Cleanup day** sur le territoire > **800 personnes**
- **« Faites du réemploi »** porté par la ressourcerie Péaulaise > **400 personnes**
- **« Forum récup et réemploi »** proposé par la ressourcerie de Questembert > **50 personnes**

LES FINANCES ET LES COÛTS

LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2024

	COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)					Coût fonctionnel (structure et communication)
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens C.E.T.	ENSEMBLE des flux	
€/habitant	43,19 €	14,87 €	5,01 €	1,06 €	64,13 €	4,18 €
€/tonne	248,62 €	247,97 €	34,63 €	//	179,28 €	11,84 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

(ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES ENGAGÉES POUR 2024)

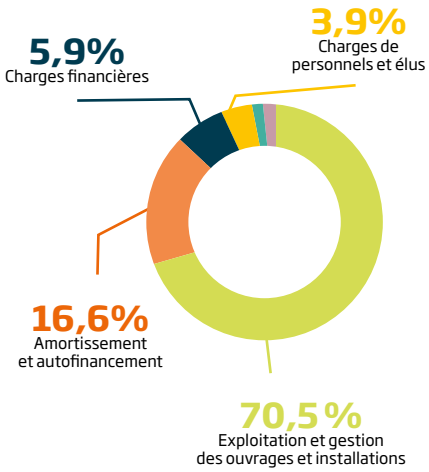

Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation et gestion des ouvrages et installations	**13 188 243 €**	**70,5%**
Amortissement et autofinancement	**3 110 581 €**	**16,6%**
Charges financières	**1 107 610 €**	**5,9%**
Charges de personnels et élus	**732 421 €**	**3,9%**
Gestion de la structure et communication	**307 910 €**	**1,6%**
Versements aux EPCI	**269 788 €**	**1,4%**
	18 716 553 €	**100,0%**

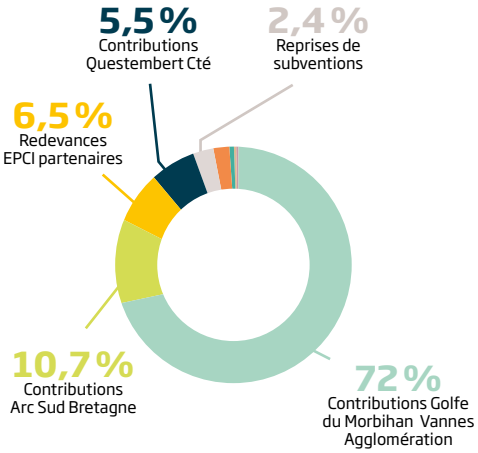

Recettes de fonctionnement

RECETTE	Montant	%
Contributions Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	**16 696 007 €**	**72,0%**
Contributions Arc Sud Bretagne	**2 489 702 €**	**10,7%**
Redevances EPCI partenaires	**1 512 642 €**	**6,5%**
Contributions Questembert Communauté	**1 278 965 €**	**5,5%**
Reprises de subventions	**550 693 €**	**2,4%**
Produits financiers	**484 210 €**	**2,1%**
Vente de matériaux et Vente d'énergie	**132 301 €**	**0,6%**
Autres produits / Produits exceptionnels	**22 552 €**	**0,1%**
Atténuations de charges	**12 526 €**	**0,1%**
	23 179 598 €	**100,0%**

*** Coût aidé :** coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie.

BUDGET D'INVESTISSEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

(ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉALISÉES POUR 2024)

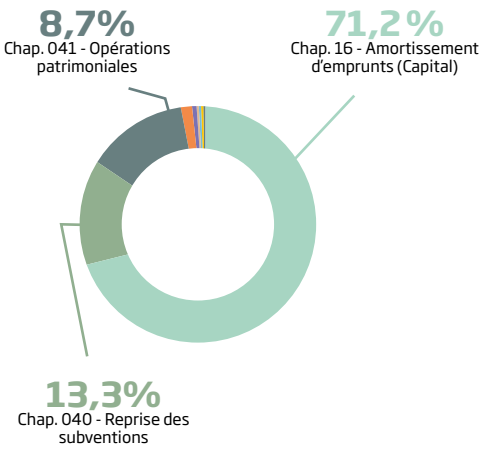

Compte administratif 2024
Dépenses d'investissement par chapitre-compte

DÉPENSES* par chapitre-compte	Montant	%
Chap. 16 - Amortissement d'emprunts (Capital)	**2 938 836 €**	**71,2%**
Chap. 040 - Reprise des subventions	**550 693 €**	**13,3%**
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	**511 845 €**	**12,4%**
Chap. 23 - cpte 2315 immobilisations en cours : Installations, matériels et outillage technique	**64 136 €**	**1,6%**
Chap. 21 - cpte 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics	**18 050 €**	**0,4%**
Chap. 21 - Cpte 21534 Réseaux d'électrification	**8 834 €**	**0,2%**
Chap. 20 - cpte 2031 immobilisations incorporelles : frais d'études	**7 324 €**	**0,2%**
Chap. 21 - cpte 21538 Autres réseaux	**6 012 €**	**0,1%**
Chap. 21 - cpte 2128 Autres agencements et aménagements de terrains (sauf plantations)	**5 778 €**	**0,1%**
Chap. 21 - cpte 21532 Réseaux d'assainissement	**3 780 €**	**0,1%**
Chap. 21 - 21838 Autre matériel informatique	**3 325 €**	**0,1%**
Chap. 20 - cpte 2051 Concessions et droits similaires	**2 800 €**	**0,1%**
Chap. 21 - cpte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	**2 441 €**	**0,1%**
Chap. 21 - 2185 Matériel de téléphonie	**1 650 €**	**0,0%**
Chap. 23 - cpte 2313 immobilisations en cours : Construction	**827 €**	**0,0%**
	4 126 330 €	**100,0%**

Compte administratif 2024
Recettes d'investissement par chapitre-compte

RECETTES* par chapitre	Montant	%
Ch. 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections (=DF 042) (yc amortissements)	**3 110 581 €**	**60,5%**
Ch. 10 - Dotations, fonds divers et réserves (yc autofinancement)	**1 083 285 €**	**29,5%**
Ch. 041 - Opérations patrimoniales	**511 845 €**	**10,0%**
Ch. 13 - Subventions d'investissement	**- €**	**0,0%**
Ch. 16 - Emprunts et dettes assimilées	**- €**	**0,0%**
Ch. 024 - Produits de cessions d'immobilisations (775)	**- €**	**0,0%**
Ch. 021 - Virement de la section de fonctionnement (023)	**- €**	**0,0%**
	5 139 362 €	**100,0%**

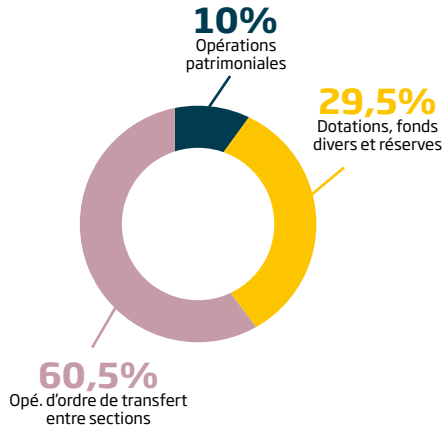

Compte administratif 2024
Dépenses d'investissement par site ou activité

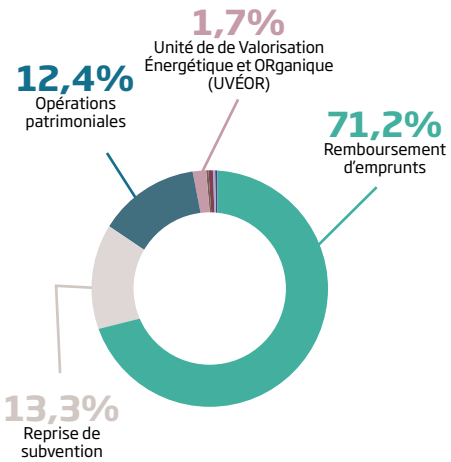

DÉPENSES* PAR SITE	Montant	%
Remboursement d'emprunts	**2 938 836 €**	**71,2%**
Reprise de subventions	**550 693 €**	**13,3%**
Opérations patrimoniales	**511 845 €**	**12,4%**
Unité de Valorisation Énergétique et ORganique (UVÉOR)	**70 218 €**	**1,7%**
Station de transfert de la Lande du Matz	**17 790 €**	**0,4%**
Centre de tri des déchets recyclables	**17 312 €**	**0,4%**
Plateforme de compostage de la Lande du Matz	**6 204 €**	**0,2%**
Écosite de la Lande du Matz	**4 830 €**	**0,1%**
Siège	**5 801 €**	**0,1%**
Communication	**2 800 €**	**0,1%**
Station de transfert de l'Épine	**- €**	**0,0%**
Centre d'enfouissement technique de la Lande du Matz	**- €**	**0,0%**
Centre d'enfouissemment technique de Bonnervo	**- €**	**0,0%**
ÉCOPOLE VENESYS : Aménagements, équipements et installations communs	**- €**	**0,0%**
	4 126 330 €	**100,0%**

LES MARCHÉS

Dépenses / prestations rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

Entreprises	Nature des prestations	Montant marché HT	Dépenses 2024 HT
GÉVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation VENESYS UVÉOR	40 963 672,00 €	4 141 354,88 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets recyclables (Vannes)	16 600 274,32 €	3 529 398,80 €
ÉCOSITE CROIX IRTELLE/SÉCHÉ, SUEZ RV OUEST/MALHERBE	Transport et traitement des refus de l'UVÉOR (non organiques)	9 017 171,40 €	1 748 117,83 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE/ SAUR VALBE/ LIGER/KERGOURDAN	Broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plate-formes du secteur de Vannes dans une ou plusieurs installation(s) de traitement	4 300 723,44 €	619 075,14 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	2 147 173,03 €	556 472,07 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	524 000,00 €	118 262,03 €
GROUPAMA	Assurances	135 408,24 €	38 327,05 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs et mise à disposition logiciels de gestion des données	77 039,50 €	25 136,57 €
THÉAUD	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	200 000,00 €	23 627,97 €
INOVALYS	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	18 000,00 €	10 989,35 €
SIPROPRE	Entretien locaux administratifs siège	35 725,28 €	8 818,86 €
OCRE	Plan gestion zone naturelle VÉNÉSYS et entretien EV VÉNÉSYS	20 610,00 €	4 731,92 €
APF 56	Entretien espaces verts siège	12 783,50 €	3 023,94 €
SYNERGIS ENVIRONNEMENT	Gestion zone naturelle VÉNÉSYS : suivis habitat/faune et AMO travaux entretien	19 400,00 €	8 698,74 €
TOTAL			10 836 035,15 €

Indemnités aux collectivités membres au titre des conventions de mise à disposition de moyens

Entreprises	Nature des prestations	Dépenses 2024 HT
GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Reversement recettes de valorisation papier	107 690,61 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Reversement recettes de valorisation papier	38 085,95 €
ARC SUD BRETAGNE	Reversement recettes de valorisation papier	19 305,48 €
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	Reversement recettes de valorisation papier	5 422,41 €
CC BELLE ILE EN MER	Reversement recettes de valorisation papier	2 186,99 €
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	Gestion et entretien de la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	4 087,20 €
TOTAL		176 778,64 €

Recettes / vente de matériaux/reversées aux collectivités membres ou déduites des contributions

Entreprises	Nature des prestations	Recettes 2024 HT
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Redevance pour le TRI des recyclables	1 305 577,16 €
SUEZ RV OUEST	Reprise du "MIX-FIBREUX" triés depuis le centre de tri VENESYS (Vannes)	166 997,44 €
SUEZ RV OUEST	Apports déchets extérieurs TRI	82 291,60 €
CC BELLE ILE EN MER	Redevance pour le TRI des recyclables	74 032,40 €
SUEZ RV OUEST	Rétrocession de la recette des apports de déchets verts des professionnels sur l'écosite de La Lande du Matz	40 155,14 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports déchets extérieurs OMR	12 682,96 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports déchets extérieurs TRI	5 585,05 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Convention coopération Sysem/GMVA	4 165,10 €
EDF	Vente d'électricité	13,07 €
TOTAL		1 691 499,92 €

Investissement / dépenses

Entreprises	Nature des prestations	Montant Marché HT	Dépenses 2024 HT (prix révisé)
SUEZ RV OUEST	MPGP CDT - Situation de travaux (dernière situation n° 8)	2 153 724 €	77 481,47 €
GÉVAL	MPGP UVÉOR - Situation de travaux (dernière situation n° 31)	15 960 017 €	54 317,85 €
SAGE	AMO suivi de l'exécution du MPGP de l'UVÉOR	57 975 €	25 430,89 €
ERC ENVIRONNEMENT	Elaboration collecte eaux ruissellement plate-forme compostage DV Sarzeau	277 000 €	7 372,37 €
APAVE	Mission coordination SPS travaux optimisation UVÉOR	9 150 €	70,00 €
TOTAL			164 672,58 €

LEXIQUE

DÉCHETS

DA : Déchets Assimilés aux Déchets Ménagers
Ils regroupent les déchets des activités économiques qui, eu égard à leur caractéristiques et aux quantités produites, sont collectés avec les déchets des ménages sans contraintes ou conditions particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux
Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire par des filières spécifiques, conformément à la Loi.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques
Ce sont les déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessitent un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
Ce sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Ex : écrans, tablettes, grille-pains…

Déchets recyclables
Déchets dont il est possible de réutiliser les matières qui les composent pour fabriquer de nouveaux objets.

Déchets encombrants des ménages
Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.

DM : Déchets Ménagers
Tout déchet dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

ELA : Emballages Liquides Alimentaires
Cette appellation désigne les briques alimentaires (ou Tétra), ce type d'emballage recyclable est destiné à contenir des liquides alimentaires (briques pour jus de fruits, laits, soupes…). Il est fabriqué à partir de 3 matériaux différents : 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium. Cet emballage léger et pratique assure la conservation parfaite de tout ce qu'il contient en assurant une excellente protection contre l'air et la lumière.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables
Aussi appelés cartonnettes, ces emballages sont composés de papier ou de carton et sont recyclables. On y trouve notamment des boîtes en carton plat ou ondulé, des étuis, des sacs et sachets en papier…

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée, par exemple les déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons, etc.

Freinte
Perte de volume ou de poids subie par un emballage lors des manipulations, son transport et son tri.

GM : Gros de magasin
Cela représente la catégorie de papier de mauvaise qualité contenant des papiers déchirés, mélangés, de couleur.

Lixiviat
Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau dans une installation de stockage de déchets.

JRM : Journaux Revues Magazines
Cela représente la catégorie de papiers la plus noble, le beau papier.

Mix-Fibreux
Il s'agit de l'appellation du nouveau flux de papiers et cartons en mélange (Journaux-magazines + EMR/cartonnettes + papiers en mélange).

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
Le service public de prévention et de gestion des déchets prend en charge principalement les déchets des ménages. Il prend également en charge des déchets produits par les petits commerces, les restaurants et hôtels, les campings et les petites et moyennes entreprises. Ces déchets, lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sont appelés « déchets assimilés » [sous-entendu « aux ordures ménagères »] ; les professionnels utilisateurs du service public sont astreints aux mêmes règles et consignes que les ménages, notamment celles de présenter leurs déchets dans des contenants semblables à ceux utilisés par les ménages et celles de trier leurs déchets comme le font les ménages.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

PET : Polyéthylène Téréphtalate
Facilement identifiable, ce plastique est assez souple et présente une surface brillante. Le plus souvent, il est transparent, plus ou moins coloré de bleu, de vert, plus rarement de rouge (eaux plates ou gazeuses, jus de fruits, sodas, huiles de cuisine, certains produits ménagers) ; il est parfois opaque blanc et très brillant (certaines bouteilles de lait).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité
C'est un plastique opaque ou translucide à la surface mate (non brillante). Il est utilisé pour la plupart des bouteilles de lait ainsi que pour les bouteilles de lessives, assouplissants, détergents, les flacons de shampoings et gels douche...

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre
Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballages et des journaux-magazines.

Refus de tri
Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri...).

Réutilisation
Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

MODES DE COLLECTE

Collecte en apport volontaire
(ou points d'apport volontaire, PAV)
Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte
Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

INSTALLATIONS

Centre de tri de déchets recyclables
C'est une installations industrielle accueillant les emballages et les papiers issus des collectes sélectives des usagers. L'installation a pour mission de trier ces déchets et de les conditionner en différents flux qui permettront d'alimenter des industries en matière première à recycler. Cette étape de tri permet notamment d'atteindre un niveau de pureté nécessaire pour qu'un flux de matières soit incorporé ou substitué à des matières premières vierges dans un processus industriel.
Un large panel de techniques est disponible pour trier les déchets allant du tri manuel réalisé par un opérateur, au tri dit automatisé (comme l'utilisation de technologie par spectrométrie infrarouge qui prendra en compte la composition du déchet), en passant par des procédés mécaniques (un crible qui prendra en compte la taille du déchet par exemple).

CET
Centre d'enfouissement Technique : ancienne appellation d'ISDND.

Déchèterie
Lieu organisé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères résiduelles, en les triant.

ICPE
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

Méthanisation
Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie) produisant un ensemble de gaz (biogaz) plus ou moins chargé en méthane et une fraction semi-liquide (digestat) pouvant être soumise à un processus de compostage (aérobie).

Station de transfert ou de transit
Lieu de vidage des camions de collecte (bennes à ordures ménagères) dans des caissons ou remorques, avant leur transport par gros porteurs vers l'UVÉOR à Vannes.

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères.
Il s'agit d'une unité d'incinération sans valorisation énergétique.

UVO : Unité de Valorisation Organique
Ancien nom des UVÉOR (cf. plus bas).

UVE : Unité de Valorisation Énergétique
Il s'agit d'installations qui brûlent les déchets résiduels afin d'en récupérer le potentiel énergétique et de le valoriser sous forme de chaleur et d'électricité, alimentant un réseau de chaleur ou le réseau de distribution d'électricité.

UVÉOR : Unité de Valorisation Énergétique et ORganique
Unité de traitement et valorisation des ordures ménagères par tri de la fraction fermentescibles puis méthanisation et/ou compostage dans le cas de l'UVÉOR VÉNÉSYS. L'installation permet ainsi de valoriser la matière organique présente dans les déchets de trois manières : énergie sous forme d'électricité, énergie sous forme de chaleur et compost (utilisé en agriculture). La matière non fermentescible, non valorisable par l'UVÉOR, constitue les déchets résiduels et est dirigée vers une installation de stockage (ISDND).

Sources : Ademe «Clés pour agir» et SYSEM.

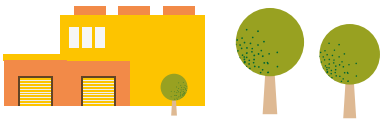

#ENSEMBLE VALORISONS DURABLEMENT

SYndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan

14 avenue Paul Duplaix - ZI du Prat
56000 VANNES
www.sysem.fr

EK EKINOX COMMUNICATION - RCS VANNES B 418 734 289 - TÉL. 02 97 68 14 20 Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

LE TRI + FACILE
PROSPECTUS
BAC DE TRI